

En prenant pour la douzième indiction celle qui a commencé à courir du 24 septembre 549, le neuvième post-consulat de Basile répond à l'an 550 de l'ère chrétienne. Mais comme il est certain que Celsus n'a pas été patrice avant 561, et que cependant on lit au 7^e distique de la pièce de vers ci-dessus rapportée que sa mère l'a vu patrice :

ET CELSV MERVIT CERNERE PATRICIVM

ce qui serait impossible si elle était morte en 550, il faut admettre que la date inscrite sur le marbre n'est pas complète ; la fracture qui a emporté le mot *non* avant *placeat* à la première ligne, le mot *cujus* avant *depositio* à la seconde, a fait aussi disparaître à la troisième ligne un nombre avant le mot *novies*. *Decies* ne présentant pas un laps de temps suffisant, le nombre absent ne peut être que *vicies*. Le 29^e post-consulat de Basile reporte la mort de Silvia à 570, l'année même où, suivant la Chronique de Marius, son fils mourut (1).

Grégoire de Tours parle en plusieurs endroits du patrice Celsus (2). « Le roi Gontran ayant obtenu, comme ses frères, « sa portion du royaume, destitua Agrecula le patrice, et « donna sa dignité à Celsus. C'était un homme de haute « taille, aux larges épaules, aux bras vigoureux, fier dans « son langage, prompt à la réplique, habile dans la connaissance du droit. Par la suite, son avidité pour s'enrichir « fut telle qu'il enlevait souvent les biens des églises pour « ajouter à ses possessions. Un jour, entendant lire à l'église « une leçon d'Isaïe où ce prophète s'exprimait ainsi : *Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison et joignent*

(1) D'après la Chronique de Marius, Celsus mourut sous le 14^e consulat de Justin-le-Jeune, indiction 11^e, ce qui revient à l'an du Christ 570.

(2) *Hist. Franç.*, l. iv, 24, 30 et 42.